

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE**

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **SEANCE DU 10 Novembre 2003**

Le Conseil communautaire s'est réuni le lundi 10 novembre 2003, à 18 heures, salle des fêtes de la Commune des Sièges, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

**Etaient présents** : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, Vice-présidents,  
Mmes LEPELIER Françoise, ONIS Oksana, PERARD Anne-Marie, STANIA Suliane, MM. BLOCH Maurice, BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, JUSZCAZK Miocyslaw, MAILLARD Georges, MARTIN Michel, PUTHOIS Alain, SALAMAY René, SIMONNET Maurice, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : MM. VAUCOULON Gérald, RENAULT Michel, DERVOUT Jackie.

**Etaient aussi présents** : MM. PINGAL Jean (Conseiller Général), POISSON Jacques (Maire des Clérimois), Mme PONTIER Françoise et MM CAREY Emmanuel et RIGAUX Denis (membres du Conseil Communal des Sièges).

**Secrétaire de séance** : M. PUTHOIS Alain.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté par le Conseil.

\*\*\*\*\*

### **Création d'un poste d'agent administratif :**

Le contrat CEC de la personne employée au Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne arrivant à terme, le Président propose la création d'un poste d'agent administratif à temps complet afin de prévoir son remplacement. L'agent assurera l'accueil au public au Syndicat d'Initiative ainsi que la gestion et surveillance de la déchetterie actuellement en projet. Il sera mis à la disposition de la commune de Villeneuve l'Archevêque par convention pour un maximum de 19 heures par semaine.

Le Conseil autorise le Président à signer la convention afférente.

Le Conseil, vu les textes réglementaires, considère qu'il appartient au Conseil de fixer la nante, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ce personnel.

Le Conseil décide d'instaurer sur les bases ci-après les indemnités objet du décret 2002-61 du 14 janvier 2002 :

Indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Agent de catégorie C relevant des services administratifs :

Soit agent administratif : coefficient multiplicateur d'ajustement fixé à une fois le montant de référence annuel du grade de cet agent, prorata temporis.

Le Conseil dit que les indemnités susvisées pourront être versées à cet agent non titulaire, dit que le Président fixera les attributions individuelles en fonction des critères liés : au niveau de responsabilité, à la valeur professionnelle et à la discipline, au temps de présence, à l'absentéisme et aux astreintes demandées.

Le Conseil dit que le versement des indemnités susvisées sera effectué mensuellement, précise que ces indemnités seront revalorisées automatiquement en fonction des textes en vigueur, dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget article 64 au Budget primitif 2004.

\*\*\*\*\*

### **Projet de déchetterie :**

Le Président présente au conseil un projet de création d'une déchetterie pour un coût estimatif de 240.000,00 euros. Les membres du conseil autorisent le Président à demander une subvention D.D.R. ainsi qu'une subvention ADEME.

Plusieurs propositions concernant l'emplacement de la déchetterie sont faites et le conseil décide de nommer une commission composée du Président, du Conseiller Général et de MM. BLOCH Maurice, BONNAUD Rémy, LEROY Marcel et STENUIT Jean afin de se rendre sur les lieux et de procéder au choix de l'implantation future.

\*\*\*\*\*

### **Décision modificative du budget prévisionnel 2003:**

Le Conseil décide de verser à la section d'investissement au compte 1611 un montant de 132 € par prélèvement à la section de fonctionnement au compte 6611 afin de régler l'échéance 2003 du prêt à taux variable 140337.

\*\*\*\*\*

### **Décision modificative du budget 2003 :**

Le Conseil Communautaire décide de verser à la section dépenses d'investissement au compte 2313-7 un montant de 465 € par prélèvement à la section ---- afin de régler les travaux d'électricité de l'entreprise MASSON.

\*\*\*\*\*

### **Plan Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales :**

Suite à la réunion du 10 septembre 2003 avec Mme LAPLANCHE et M. BOUQUET de la Direction Départementale de l'Équipement de l'Yonne, le Président propose aux différentes communes de la Communauté de prendre les délibérations afin d'établir des P.L.U. ou des Cartes Communales.

Monsieur STENUIT Jean souhaite avoir des devis afin de comparer les coûts entre l'élaboration d'un PLU et d'une carte communale et Monsieur BLOCH fait remarquer que l'établissement d'un PLU sera plus cher que celui d'une carte communale. Monsieur BONNAUD ajoute qu'il est nécessaire d'établir un cahier des charges pour connaître les coûts.

Les représentants de la commune de Chigy souhaitent s'informer plus avant et se donner un délai de réflexion avant d'opter pour une carte communale ou un PLU.

Le Conseil décide :

- De compléter la délibération du 07 décembre 1998 prescrivant la révision du P.O.S. pour la commune de Villeneuve l'Archevêque,
- De prescrire l'élaboration du PLU de la commune de Bagneaux,
- De prescrire l'élaboration de cartes communales pour les communes des Clérimois, de La Postolle, des Sièges et de Vareilles.

\*\*\*\*\*

### **Demande de subvention pour la Z.A.I. :**

Le Président informe les membres du Conseil que les travaux d'abduction d'eau sur la Zone d'Activité sont terminés et monsieur PINGAL ajoute que les lignes électriques seront enfouies avec plusieurs fourreaux restant disponibles pour les futurs acquéreurs.

Le Président informe les membres du Conseil d'un nouveau contact pour l'acquisition du terrain mais, que pour l'instant, aucune suite n'a été donnée.

Les membres du Conseil autorisent le Président à demander une subvention dans le cadre de la Dotation au Développement Rural pour l'aménagement de la Z.A.I.

\*\*\*\*\*

### **Conventions avec les communes :**

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer les conventions de mise à disposition des aires de tris et du matériel nécessaire au tri des déchets dès leur

installation dans les différentes communes de la Communauté et notamment avec les communes de Bagneaux et de Vareilles.

Monsieur SIMONNET, Maire de la commune de Vareilles, précise qu'il faudra prendre des dispositions afin de prévoir des plantations sur l'aire de tri de sa commune.

\*\*\*\*\*

### **Aire de stationnement de la Grenouillère :**

Le conseil communal de Chigy ayant donné son accord pour le maintien de l'activité du commerce ambulante, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une autorisation annuelle reconductible mais révocable avec un préavis de 3 mois avec le commerçant actuellement en place.

Monsieur STENUIT informe le conseil qu'un devis a été demandé pour l'éclairage sur l'aire de Chigy et propose de partager les coûts de cette installation entre la commune de Chigy et la Communauté de Communes. Monsieur PINGAL, président du Syndicat d'Electrification, ajoute que les frais de remplacement de l'armoire électrique actuelle sera prise en charge par moitié par le Syndicat.

Le Conseil souhaite que les membres de la Commission chargée de la visite des différents sites possibles pour l'installation de la déchetterie puissent se rendre sur place afin d'estimer les besoins nécessaires pour l'éclairage de l'aire de la Grenouillère.

\*\*\*\*\*

### **Préparation du bulletin communautaire :**

Monsieur STENUIT informe le conseil que le format du bulletin sera identique à celui de l'année précédente et le Président ajoute que le prix pour un bulletin d'information de quarante pages reste stable par rapport à l'an dernier. Le conseil autorise le Président à accepter le devis d'impression et à appliquer les mêmes tarifs que l'année précédente aux encarts publicitaires.

\*\*\*\*\*

### **Etat liquidatif 2002 :**

Suite à l'état liquidatif 2002 d'Eco-Emballages, appliquant une réfaction de 10 % sur les tonnages E.M.R. recyclés pour le premier semestre, le Conseil autorise le Président à signer les nouvelles Déclarations d'Activité Trimestrielles modifiées pour l'année 2002.

\*\*\*\*\*

### **Association du Pays Sénonais :**

Le Président présente aux membres du Conseil l'étude diagnostique réalisée pour l'Association du Pays Sénonais en précisant que cette étude a dû être réalisée selon un modèle identique dans toute la région. Un formalisme trop lourd ne permet pas de mettre en avant les spécificités du Pays Sénonais. Monsieur PINGAL déplore que cette étude fasse redondance avec un document réalisé plusieurs années auparavant et qu'elle n'apporte rien de neuf.

Monsieur STENUIT pose la question à savoir quelles pourront être les retombées d'une telle étude. Le Président précise que cette étude est le premier acte de la demande de charte régionale.

\*\*\*\*\*

### **Commission Départementale D.D.R. :**

Le Président fait le compte rendu de la Commission Départementale qui attribue les subventions dans le cadre de la Dotation au Développement Rural aux communautés de communes.

\*\*\*\*\*

### **Spectacle Théâtral « Sorcières » de Yonne en Scène :**

Le spectacle de Yonne en Scène du 18 octobre, « Les Sorcières », était remarquablement bien organisé et la salle était comble.

\*\*\*\*\*

### **Concours des Maisons Fleuries :**

Le conseil rappelle l'urgence pour les communes organisatrice du concours des maisons fleuries de faire parvenir leurs listes de lauréats afin d'organiser la remise des prix le dernier jour du salon de la Saint-André (07 décembre 2003) à 18 heures à Villeneuve l'Archevêque.

\*\*\*\*\*

### **Subvention à Van'Action :**

Le Président fait part aux membres du Conseil des remerciements de l'organisation Van'Action suite à la subvention de 800 euros attribuée par la Communauté de Communes pour l'année 2003.

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

Monsieur POISSON fait remarquer que les sacs poubelles ne sont pas toujours très solides et monsieur STENUIT déplore les problèmes de livraison de ces sacs (les transporteurs ne prennent souvent pas de rendez vous). Les membres du Conseil souhaitent connaître rapidement les besoins quantitatifs des différentes communes et obtenir des devis.

Monsieur POISSON informe les membres du conseil qu'il a reçu les arrêtés municipaux pour les différentes communes concernées par le recensement 2004 et qu'il se charge de leur faire parvenir.

Madame ONIS demande si d'autres communes que La Postolle ont besoin de sel de déneigement et seule la commune de Villeneuve l'Archevêque souhaite en acheter.

La séance a été levée à 20 heures 30.